

# LE DOMAINE DE COMPIÈGNE



Le Grand Canal aux Glaces  
Le Petit Canal aux Glaces  
Le Petit Château de Compiègne  
Les Grandes Écuries  
Les Petites Écuries  
Les Écuries de la Reine  
La Surintendance  
des Bâtiments du Roi

## LE DOMAINE DE COMPIÈGNE



La Société Historique de Compiègne a bien voulu me demander de lui exposer dans ses grandes lignes le projet que la Direction Générale des Beaux-Arts m'a chargé d'établir pour aménager une promenade publique à l'emplacement du Grand Canal aux Glaces où la Ville de Compiègne a été autorisée à déverser les décombres des maisons détruites pour les bombardements de mai et de juin 1940.

Ce projet intéressant les abords du Domaine National, il m'a paru indispensable de l'étudier et de le présenter dans une composition d'ensemble comprenant, en outre, l'aménagement du Petit Canal aux Glaces et de l'Enclos de la Glacière, au pied des remparts de Charles V, le dégagement de la Porte-Chapelle et même la suppression de la rampe établie sous Napoléon I<sup>er</sup> devant la Terrasse du Palais sur le Petit Parc.

En effet, au moment où l'on nous demande de créer des chantiers capables d'utiliser les chômeurs, l'occasion est unique de résorber une partie de cette main-d'œuvre dans des terrassements de grande envergure, et aussi de profiter de ce que des plans d'aménagement sont imposés à toutes les villes et les moindres villages pour appliquer les mêmes principes au Domaine National de Compiègne en vue de le compléter en s'inspirant des grandes traditions d'autrefois, et d'en assurer la sauvegarde par des servitudes prescrites au voisinage.

Je ne vous parlerai pas ici de ce qui concerne le château proprement dit, pour ne traiter que de ses abords immédiats intéressant notre projet. Je laisserai aussi de côté les dépendances plus lointaines du château, dont plusieurs ont malheureusement disparu, mais qui se rattachent si intimement à la vie de la Cour et à l'histoire du Palais, l'Hermitage de la Pompadour, les Grandes et les Petites Ecuries du Roi, la Vénèrie, l'Hôtel de la Surintendance des Bâtiments, l'Hôtel des Menus Plaisirs, la Chancellerie et les hôtels des Ministres, les nombreux et charmants postes forestiers, toutes ces dépendances qui jusqu'à la III<sup>e</sup> République relevaient du Service des Bâtiments.



LE « GRAND PROJET » DE GABRIEL

Louis XV et son successeur qui n'avaient pourtant ni décorateurs, ni urbanistes, disposaient cependant d'un Service des Bâtiments qui, sous la direction générale de Le Normand de Tournehem, du marquis de Marigny, du comte d'Angiviller, a réalisé des compositions d'ensemble qui font la gloire de nombreuses villes de France, de Compiègne en particulier. Et l'on peut admirer avec quelle persévérance et esprit de suite a été poursuivie jusqu'à la Révolution et même au-delà l'œuvre grandiose réalisée dans notre ville malgré toutes les difficultés inhérentes à une telle entreprise. Même après la retraite de Jacques Ange Gabriel les plans se réfèrent constamment au « Grand Projet » que le roi avait approuvé en 1751.

Que l'on se représente, en effet, ce qu'il a fallu de temps pour réaliser ce Grand Projet. Louis XV lui-même n'a connu qu'une partie du palais qu'il avait voulu et n'a jamais rien vu du Petit Parc ; Louis XVI a vécu au milieu d'un chantier et devait parfois accéder au château par la cour des Cuisines.

Il est regrettable que l'arrêt des travaux pendant les années de disette financière ait empêché Gabriel d'achever lui-même l'exécution de son projet ; on peut imaginer ce qu'eût été le Petit Parc avec son grand emmarchement et ses trois miroirs d'eau, la place d'Armes et son anti-place d'une telle harmonieuse majesté, et toute la décoration intérieure du château qu'aurait traitée le créateur de l'Ecole Militaire, du Grand Théâtre de Versailles et du Petit Trianon. Malgré tout, son successeur Le Dreux, bien que n'ayant pas le génie de son maître, ni son autorité, n'était pas dépourvu de talent, — son projet de chapelle dans la cour des Cuisines est remarquable — et il faut se féliciter qu'il ait à peu près respecté le « Grand Projet ».

Les opérations de voirie et les acquisitions d'immeubles nécessaires à la réalisation de ce dernier ont été considérables et ont demandé des années. Après le plus gros effort accompli sous Louis XV, elles se sont continué jusqu'à la Révolution, pour être reprises sous Louis XVIII ; elles ne sont pas encore terminées, notamment en ce qui concerne le dégagement de la Porte-Chapelle et la jonction des avenues de la Madeleine et du Moulin.

Au hasard de mes notes je relève que vers 1739 une quarantaine de maisons ont été démolies pour bâtir à leur place les hôtels des Ministres ; qu'en 1748 on fait le recensement des propriétés nécessaires à l'agrandissement des écuries, des avenues et chenils du Roi dans le faubourg Saint-Lazare. On acquiert l'hôtel de Rohan, à l'angle de la rue du Jeu de Paume et de la rue des Jésuites ; en 1749, pour 46.695 liv. 13 sols 4 den. l'hôtel de Richelieu, rue du Château, qui ne sera rasé qu'en 1773 ; pour 23.590 livres,

et en vue d'y installer le contrôle des Bâtiments, la maison des huit héritiers de M. de la Motte entourant la Chancellerie; en 1752, six maisons sur la future place d'Armes, que Mme de Pompadour avait achetées pour les donner au Roi en échange de la terre de Bellevue; en 1753, 1757 et 1762, les terrains nécessaires au tracé de l'avenue Royale, de l'avenue du Moulin, de l'avenue de Marigny; Gabriel est assisté dans cette opération par le S<sup>r</sup> Le Dreux de la Châtre, « Architecte et dessinateur des Bâtiments du Roy », « pour mesurer lesdites terres à raison de 22 pieds pour perche et cent perches pour arpent »; en 1754, les terrains à l'entrée et à la sortie de la Porte-Chapelle estimés 36.393 livres et 20.359 livres; en 1755, de nombreux héritages entre le chemin de la Croix Saint-Signe et le nouveau Jardin du Roi pour former le Petit Parc; plusieurs immeubles bordant la rue Cagniette et la rue du Grenier à Sel, pour agrandir les Petites Ecuries du Roi; en 1766, les terres labourables occupées depuis 1755 pour le « nouveau chemin de Soissons qui conduit depuis la Porte-Chapelle jusqu'à la forêt »; en 1768, la maison du S<sup>r</sup> Bosquillon, rue des Domeliers, pour agrandir la Surintendance des Bâtiments. Déjà la même année, le « Trésorier de France, Commandant du Roy pour les Ponts et Chaussée », proteste au sujet de deux constructions « élevées sans alignement », notamment près la Porte-Chapelle.

En 1775, on projette l'acquisition de terrains derrière l'hôtel de la Surintendance pour y faire un jardin potager du roi. En 1771, on acquiert pour 111.594 liv. les terrains des Dames Religieuses de la Congrégation entre la rue du Château et la rue Vuide-Bourse. En 1780, on achète, sur estimation de 10.571 liv. 13 sols 4 den., l'hôtel de Gesvres « qu'il convient d'acquérir pour donner un peu plus d'étendue à la Place d'Armes et pour le tournant du carrosse du Roi quand il va à la forêt », et en 1783 encore cinq maisons entre la rue Vuide-Bourse et le mur de la Terrasse du Roi.

En 1784, Le Dreux signale que « l'Administration de la Petite Ecurie du Roi avait des vues pour acquérir une maison située rue de la Porte-Chapelle vis-à-vis l'aile du château qui est le long de cette rue » et proteste contre la prise de cet emplacement qui pourrait « devenir par la suite indispensable au Château ». En 1785, il fait un rapport sur une avenue à créer pour l'accès du Roi au Château en évitant la Ville.

Dans le « Grand Projet » de Gabriel, la Place d'Armes, axée sur la cour d'honneur, était entourée de portiques et flanquée au sud-est d'une « anti-place » dont la Porte Royale ouvrait sur la demi-lune qui a été reconstituée en 1938 à l'entrée des avenues conduisant à la forêt. Cette anti-place, adossée à la Terrasse de la Reine, devait être

entourée de corps de gardes « pour loger, mentionnent les dessins, à raison d'une paillasse de 4 pieds de large pour 2 hommes, 3 compagnies de gardes françaises, soit 180 hommes, 18 sergents et 12 officiers, et une compagnie de gardes suisses, soit 100 hommes, 6 sergents et 4 officiers ».

Plusieurs dessins de Le Dreux ont modifié plus tard ces dispositions, en reportant notamment cette anti-place dans l'axe principal de la place d'Armes et de la cour royale. Cette anti-place, en forme de trapèze, devait être bordée par les hôtels des Ministres, plus ou moins transformés, que Louis XV, dès la démolition de l'hôtel de Richelieu et le dégagement du château du côté de la ville, avait fait construire de part et d'autre de la rue de la Congrégation, hôtels des Secrétaires d'Etat de la Guerre, des Affaires Etrangères et de la Maison du Roi, hôtel du Contrôleur Général des Finances, et sur la rue des « Jésuites » hôtel du « Sous-Secrétaire d'Etat des affaires de la Religion prétendue réformée », devenu plus tard celui du Ministre de la Marine.

Cette anti-place devait être reliée par la rue du Château à un carrefour dégageant l'hôtel de la Chancellerie et l'église Saint-Jacques, d'où partaient en oblique deux rues symétriques, l'une conduisant à l'Hôtel de Ville, l'autre « à percer jusqu'à celle des Domeliers pour l'arrivée du Roi au Château ».

En 1786, Le Dreux écrit : « Il y a à présent deux petites maisons à démolir sur la place d'Armes; il ne reste plus que ces baraques de M. de Fronsac qui vont s'écrouler infailliblement, étant à présent dépourvues de tout secours étranger et sur lesquelles j'attends votre décision pour nétoyer cette place d'un aspect aussi ridicule ». La même année, il propose le percement d'une rue de 30 pieds de largeur entre le collège et les Dames Carmélites (actuellement la rue Othenin) qui « fera l'entrée latérale du château et sera le point milieu de la cour royale sur le travers. Elle aboutira par le bas, ajoute-t-il, à une rue du côté du cours qu'on appelle la rue Royale, c'est dans cette rue que sont établies les petites écuries du Roi et celles que l'on construit à présent ».

En 1789, il écrit au Comte d'Angiviller : « J'ai fait vider de pierre, de moëlon et de gravats la grande place qui est au devant des trois avenues. J'y ai mis un petit atelier de terrassier pour dresser, aplanir et regaler toute cette place afin de nétoyer tous les aproches du château qui depuis trente ans ont toujours été encombrés de pierre et de gravats. Nos pauvres ouvriers ne voyent qu'avec douleur le terme de leurs emplois dans une circonstance où la cherté du pain double leurs inquiétudes.... Enfin, Monsieur le Comte, je n'ai jamais vu tant de misère et tant d'inquiétude dans le peuple de la ville et des campagnes environnantes qu'il en existe maintenant pour leur nourriture ».

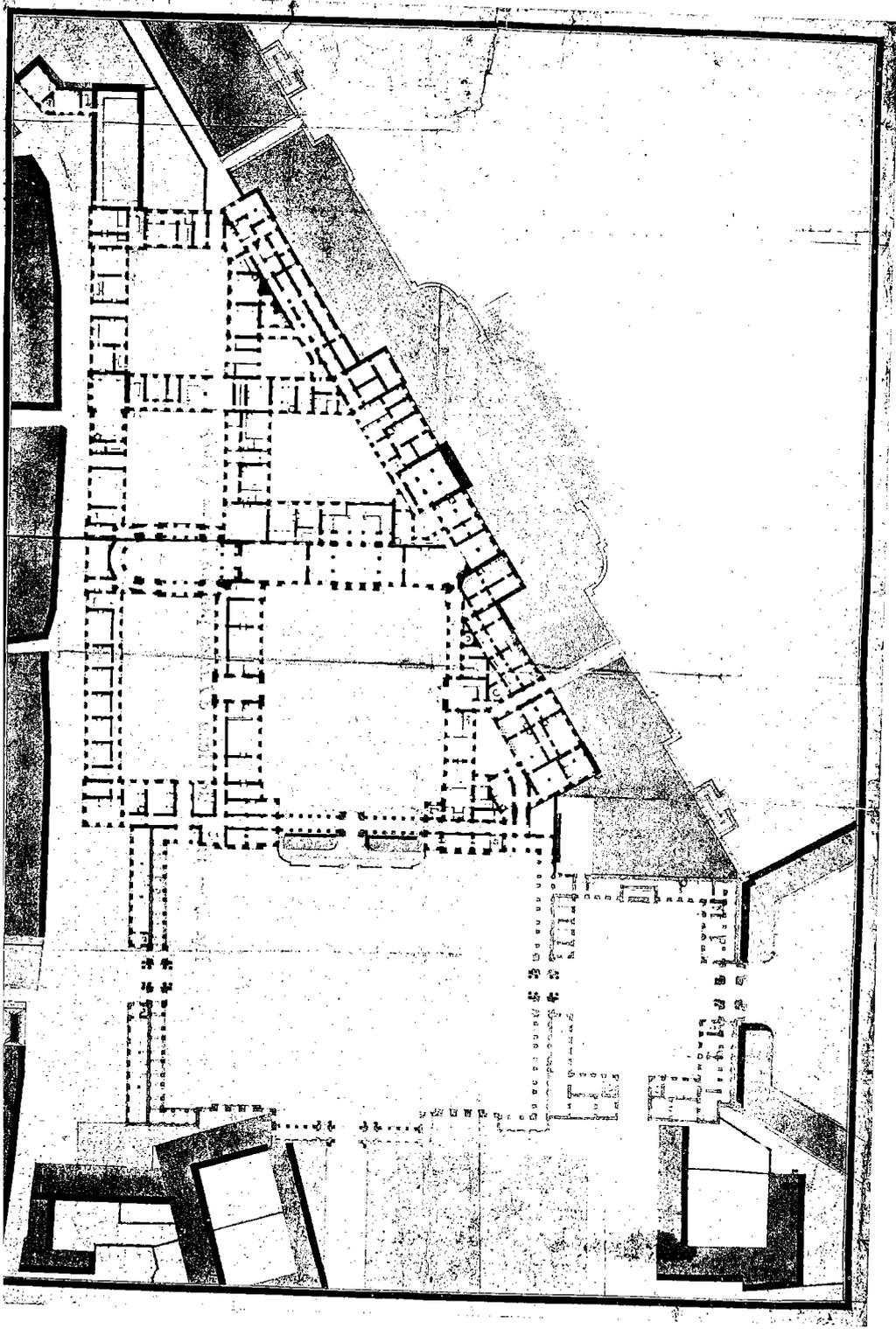


Fig. 1. — Le " Grand Projet " de Gabriel

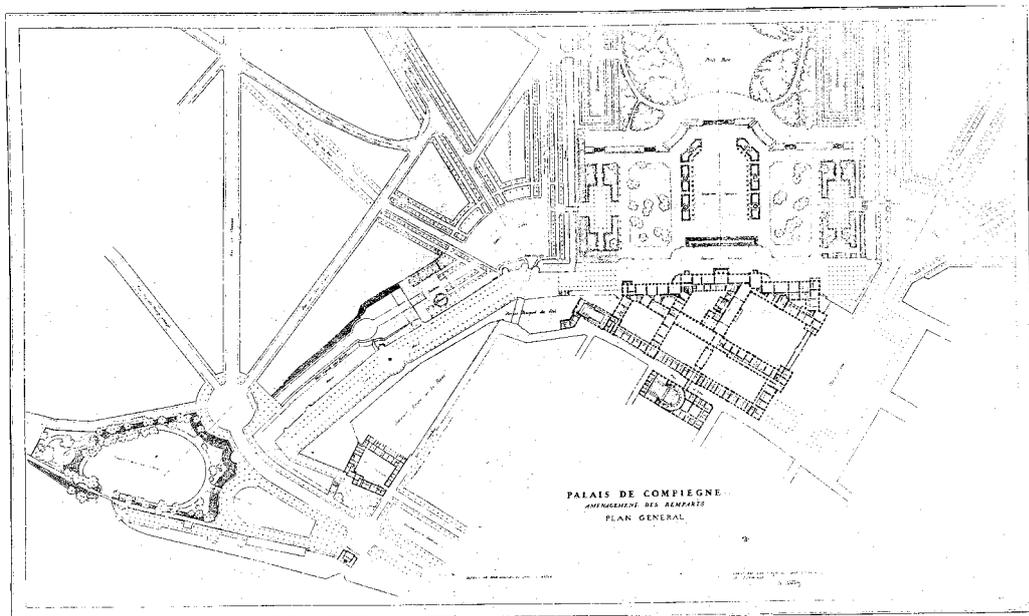


Fig. 3. — Aménagement du Grand Canal aux Cloises et des Remparts de Charles V (1961)

Le 17 juillet 1789, Le Dreux adresse cette nouvelle lettre :

« Je ne scai si ce n'est pas une indiscretion que de vous présenter un état de proposition d'acomptes pour les entrepreneurs de ce département dans une circonstance aussi désastreuse que celle que la France éprouve dans ce moment, qui doit déranger ou suspendre toute spéculation, notre ville est dans les plus grandes alarmes sur le sort épouvantable qu'éprouve la capitale et sur les suites d'une insurrection aussi extraordinaire.

« Tout le monde fuit cette malheureuse ville, nous voyons arriver icy beaucoup de voitures en poste, les uns s'y arrêtent, beaucoup d'autres la traversent, ne s'y croyant pas encore en sûreté. M. Thierry, sa femme et ses enfans et sa suite y sont arrivés hier matin en poste dans trois berlines. Nous pensâmes tous à l'arrivée subite du Roi. M. Thierry tâche de nous inspirer le calme qu'il ne paraissoit pas avoir, il nous laisse dans l'incertitude à ce sujet comme sur bien d'autres objets; il est logé au château, il a ordonné les ameublements de l'appartement du Roi, par précaution nous a-t-il dit. Pour moi, Monsieur le Comte, je n'ai pensé qu'à vous, non pas que vos vertus si publiquement reconnus ne vous mettent à l'abri d'un danger imminent, mais l'insurrection d'un peuple aussi immense a pu troubler l'âme d'un aussi bon Roi et par conséquent la vôtre et altérer votre santé, c'est ce qui fait toute mon inquiétude.

« Pardon, Monsieur le Comte, de ce que je ne vous parle que de ce que je sens, lorsque le respect et mon devoir m'ordonne de ne vous parler que du service du Roi.

« Nous n'avons point d'ouvriers, tout est fini en grosses bâtisses, je ne fais que nétoyer, régaler les places d'armes et toutes les arrivées au château. Tout est en état de recevoir la cour que je voudrois bien voir arriver pour ses plaisir ».

Pendant la Révolution, de nombreux citoyens empiétèrent sur le Domaine et en 1807 on dresse « le plan qui indique la situation des terrains que l'on projette d'acquérir pour isoler entièrement le Palais des propriétés qui l'avoisinent ». C'est ainsi qu'il faut racheter les parcelles qui flanquent de part et d'autre la sortie de la Porte-Chapelle, l'Enclos de la Glacière et trois terrains à l'emplacement des écuries de la Reine, rue de l'Arquebuse.

En 1810, l'architecte Berthault est chargé d'étudier une place d'Armes et présente un « plan général de trois places d'armes projetées et de chacune des propriétés particulières qu'il faudrait acquérir ». En 1820, on arrête définitivement le dessin de la place; le devis total se monte à 307.462 fr. 85, dont 200.529 fr. 33 pour l'acquisition des terrains et bâtiments, et 106.933 fr. 52 pour les plantations, les barrières et le pavage. On démolit la galerie

qui avait été amorcée en 1787 près du collège pour former la place et qui constituait le seul vestige du « Grand Projet ». En 1823, on « restaure le mur du pavillon de gauche par suite la suppression de (cette) galerie en avant ». Le pavage de la nouvelle place n'est exécuté qu'en 1829.

Cette énumération quelque peu décousue peut montrer combien il a fallu de temps et de persévérance pour poursuivre la réalisation de ce qu'on appellerait aujourd'hui le « plan d'aménagement » du Domaine de Compiègne. Le Service d'Architecture du Palais considère que cette tâche n'est pas encore terminée et que le moment est venu de faire un nouvel effort.

### *LA TERRASSE NORD DES REMPARTS*

Les remparts de Charles V sont surmontés d'une terrasse plantée de quatre lignes d'arbres et dont l'aménagement en 1732 coûta 103.600 livres si l'on se rapporte à l'« Extrait a quoy montera la despence du ralongement de la Terrasse du Château » jusqu'aux fossés du cours.

Un plan de 1742 indique sur cette terrasse au droit de la Porte-Chapelle un enclos entouré de murs bahuts hauts de 10 pieds et contenant le potager du Roi avec serre, couches et figuiers, cour à fumier, ainsi qu'un puits qui subsiste encore; un petit bosquet était attenant au Jeu de Paume et l'on y accédait de la terrasse du château, alors plantée de quatre rangées d'arbres, par un ponceau qui disparut plus tard et qui franchissait une terrasse basse terminée par l'escalier existant, dont le plan « bon à exécuter » fut dressé par Gabriel à Versailles le 11 août 1742.

Cet enclos fut ensuite transformé en cabinets de verdure avec deux pavillons rustiques entourés de treillages. Il est devenu l'actuel Jardin des Roses.

A l'extrémité de la « terrasse allant en pente à la rivière » fut construit un pavillon dominant l'Oise; c'est sans doute le troisième pavillon dont il est fait mention dans les devis de 1810 et dont les deux premiers ont été ceux des parterres latéraux du Petit Parc. Ce pavillon qui est encore porté sur un plan de 1834 n'existe plus.

\*

\*\*

Entre la terrasse des Remparts et l'ancienne rue de la Porte Corbye, aujourd'hui rue de l'Arquebuse, furent construites vers 1740 les Ecuries de la Reine, à l'emplacement du lieu de réunion de la Société de l'Arquebuse dont faisait partie le roi depuis 1729. Elles comprenaient de nombreux bâtiments entourant une cour principale et quatre secondaires.

A la Révolution, les Ecuries de la Reine disparurent à l'exception d'un petit bâtiment contre la Porte-Chapelle et, à l'autre extrémité, d'un hangar qui sert encore actuellement de bûchers au Service des Bâtiments ; les terrains furent aliénés en trois lots et durent être rachetés sous l'Empire à leurs propriétaires.

A la suite, en bordure du cours et en face de la rue Royale qui fut percée en 1774 était un enclos contenant cinq grandes glacières. Leur usage ayant cessé, Bellicart reçoit en 1767 des instructions pour « faire prolonger le hangar commencé dans l'emplacement des anciennes glacières. Vous y formerez un magasin et y déposerez les menuiseries et autres effets. Vous aurez attention de ne pas excéder le fond de 600 livres destiné à cet ouvrage ». C'est l'origine des magasins actuels du Service d'Architecture. En 1768, on y fait un logement pour le gardé-magasin. Sous l'Empire, on transforme le magasin en logement pour l'architecte ordinaire, on aménage au fond de la cour un pavillon pour l'architecte en chef, avec en retour un corps de bâtiment où l'on reporte les magasins. Le pavillon du portier et le logement de l'inspecteur ne seront élevés que plus tard.

La rue de l'Arquebuse ayant une pente prononcée et dangereuse, on en change le niveau en 1854 et l'on procède à son pavage, pavage dont il reste des vestiges bien connus de ceux qui empruntent aujourd'hui cette voie.

### LE GRAND CANAL AUX GLACES

Un plan destiné à M. Mignotel, « Contrôleur des Bâtiments du Roy » et datant donc de 1750 environ indique sur la rivière d'Oise en face de la terrasse du château une grande île prolongée par deux autres beaucoup plus petites, dont l'une est l'actuelle île des Bains et qui toutes deux sont marquées « isle à supprimer ». Ce plan prévoit : 1°) en amont de la grande île l'établissement d'une « digue nécessaire à faire pour devoyer la petite partie de rivière au-dessus de l'isle qui est le passage des batteaux et former un bassin d'eau dormante, entre la terrasse du château à laditte isle, pour avoir de la glace aux premières gelées à portée des glacières du château de Compiègne pour les remplir » ; 2°) « une ligne de pieux abatre garnie de planches attachées sur lesdits pieux pour recevoir le heurt de l'eau et deffendre les terres de ladite digue » ; 3°) le long de la berge du cours « une partie de fouille de terre à faire pour enfoncer ledit bassin de 18 pouces au-dessous des basses eaux de la rivière ». C'est l'origine du Grand Canal aux Glaces. Sur ce plan, une esplanade demi-circulaire s'avance sur le futur bassin à l'extrémité du Petit Canal aux Glaces.

En 1750, la grande île est reliée en aval par une passerelle à la rive; celle-ci était plantée d'arbres en quinconce entourant l'ancien jeu de battoir sur la partie antérieure de l'actuel quartier de cavalerie.

En 1781, le sieur Cordelle, ingénieur, propose une machine hydraulique pour alimenter en eau le château de Compiègne; son devis se monte à 30.000 livres. L'on profiterait de la « direction du plus fort courant de la rivière » passant entre la petite île des Bains et la rive pour actionner un système de grandes roues à palettes disposées sur deux bateaux accouplés le long de la berge sous la protection d'une estacade. Après délibération de la ville et avis du « Prévôt des Marchands et Echevin de la ville de Paris », la machine est construite. Les résultats étant satisfaisants, Cordelle adresse en novembre 1785 un mémoire à l'Académie, dans l'espoir que son système sera mis en pratique dans d'autres domaines royaux. L'année suivante il fait connaître que la machine a finalement coûté 74.539 livres 12 sols.

Dès 1784, Le Dreux, au-dessus du passage de la Porte-Chapelle, a « entrepris les ouvrages du réservoir » dont « les murs sont hors de fondation », en avril, et « le réservoir est entièrement construit » en juillet. L'année suivante il dresse le devis et le plan du plomb « pour garnir les réservoirs du produit de la machine hydraulique qui vient d'être terminée ». Il écrit le 15 avril 1786 : « J'espère qu'avec les soins que nous y mettons tous, ce réservoir en plomb, un des plus grands qu'on ait encore fait, réussira et sera bon et solide », et en juin : « On a mis l'eau dans le réservoir neuf... cette besogne importante a très bien réussie... il y a actuellement dans cette cuve huit cent soixante muids d'eau ». Mais la semaine suivante il signale que le réservoir est bien trop petit si l'on veut, dit-il, alimenter « tout le service du château, celui de l'hôtel du Gouvernement, celui peut-être des hôtels des Ministres, celui des petites et grandes écuries... Je m'étendrai ensuite l'année prochaine aux différents services des cours du château, de la terrasse, du petit bassin du Jardin de la Reine et de la fontaine publique qui lui sert de décharge vis-à-vis de la rue Vuide-Bourse ». Il estime ensuite indispensable la nomination d'un fontainier « de six à sept cents livres » avec un « habit de livrée », proposition qui est aussitôt acceptée.

En 1787, il construit « une petite fontaine publique en face de la rue Vuide-Bourse, adossée au mur de la terrasse du château ». L'année suivante il fait poser « les plombs au petit bassin de la Reine sur la terrasse du château, ceux du petit réservoir de la fontaine publique qui doit servir de bêche de distribution des eaux », et poursuit les conduites d'alimentation jusqu'à la Surintendance des Bâtiments et

peu après jusqu'au Petit Château, résidence du Vicomte de Laval, Gouverneur de Compiègne.

Le grand réservoir construit sur le passage de la Porte-Chapelle a été remplacé en 1820 par un autre plus important comprenant deux bassins de 224.450 litres au total et situés à 27 m. au-dessus de l'Oise. Ce réservoir a été restauré en 1865.

La machine hydraulique de Cordelle avait survécu aux années révolutionnaires, mais avait été cependant fort éprouvée, car lorsqu'on demande en 1806 à l'architecte Berthault des renseignements sur son état « pour fixer les projets du Petit Parc », il propose trois projets dont l'un consiste à remplacer la machine par une pompe à manège dont le devis dressé en 1810 donne tout le détail des harnachements nécessaires. Mais finalement on adopte la construction en aval du Grand Canal aux Glaces d'un bâtiment destiné à contenir une pompe à feu dont l'épreuve est faite le 29 avril 1811. Le bâtiment coûte 26.000 frs et la pompe 24.000 frs.

Celle-ci est remplacée en 1856 pour la somme de 20.000 francs par une autre machine que nous avons récemment équipée à l'électricité. La cheminée primitive, dont les tronçons superposés avaient l'aspect d'un énorme télescope, a été remplacée en 1858 par l'actuelle cheminée construite sur plan carré.

Vers 1910, la Municipalité autorise la construction à côté de cet intéressant édifice d'un fâcheux bâtiment en briques jaunes par la Société de Sport Nautique qui loue le Grand Canal aux Glaces pour y faire un port de plaisance. Elle obtient ensuite la cession de cet enclos avec la réserve de classement parmi les Monuments Historiques. Insuffisamment entretenu, ce bassin était infesté de moustiques, et les peupliers de rive dont le pied est raviné par les eaux de l'Oise se penchaient dangereusement sur les embarcations et étaient abattus peu à peu par les ouragans.

\*  
\*\*

Bien que les décombres de la Ville s'avèrent aujourd'hui assez considérables (50.000 mc. sur estimation première de 30.000 mc.) pour combler l'ensemble du Grand Canal aux Glaces, j'ai cru devoir conserver une partie de ce bassin pour former le fond de la future promenade, dont la plateforme supérieure serait limitée à l'alignement des remparts. J'ai pensé que le projet d'avancée circulaire de 1750 pouvait être repris et constituer une place en étoile qu'il serait agréable de trouver à cette entrée importante de la ville, la rue de Soissons étant route nationale et d'une largeur entre trottoirs qui vient d'être portée à 12 mètres par une décision du Comité technique à la Reconstruction.

Cette place, qui d'un côté aurait vue sur le bassin présenterait d'autre côté l'avantage de dégager les remparts par la suppression d'une maison d'angle dont le terrain faisait d'ailleurs partie du Domaine de la Couronne d'après l'album de 1844. Une double rangée d'arbres dissimulerait heureusement l'usine à gaz, dont on a permis autrefois l'établissement au pied même de l'unique promenade qui, dans Compiègne, ait une vue dominante.

J'ai composé l'avancée de cette place sur le bassin avec une avancée semblable du futur jardin public qui lui serait symétrique par rapport à un axe passant par l'extrémité de la terrasse des remparts, sensiblement à l'endroit où s'élevait le pavillon disparu.

Il m'a semblé indispensable d'éloigner des remparts la route nationale et de dégager ceux-ci en retournant le fossé du Petit Canal.

Il serait souhaitable de dégager aussi la Pompe à feu des constructions dont le Sport Nautique l'a enserrée et d'élargir la rue de l'Arquebuse qui n'a que 6 m. 40 entre alignement, pour l'axer sur ce bâtiment.

J'ai proposé enfin de rétablir le mail qui existait autrefois au droit de l'ancien jeu de battoir, le quartier de Cavalerie devant être désaffecté et transformé en terrain de sport. Une rue parallèle au mail pourrait être créée en face du portail de l'hôtel des Bâtiments, rappelant la rue Royale qui existait autrefois.

La terrasse des remparts qui domine tout ce quartier ainsi transformé pourrait avoir une vue intéressante sur ce côté de la ville.

#### LE PETIT CANAL AUX GLACES

Le Petit Canal aux Glaces, au pied des remparts de Charles V, servait à alimenter les deux glaciers de l'Enclos. Cet Enclos occupe l'emplacement d'un ancien bastion qui, d'après certains plans, comme celui de Chandelier en 1734, était isolé des remparts par un fossé. Pourtant les sondages que nous venons d'effectuer donnent les résultats suivants : Si les fondations des remparts descendent au moins à la cote 31 depuis l'Oise jusqu'à la dernière tour circulaire du Petit Canal aux Glaces, elles remontent à la cote 36 entre cette tour et le bastion, et sont ensuite à la cote 45 jusqu'à la Porte-Chapelle, c'est-à-dire au niveau supérieur du bastion. Au contraire, les fondations de ce dernier descendent au droit du fossé des remparts au moins à la cote 30, c'est-à-dire à 6 m. plus bas que les fondations des remparts à cet endroit. Le pied des remparts est donc à trois niveaux différents et celui du bastion est nettement en contrebas.

J'ajoute que les fondations du bastion sont en pierre parfaitement dressées et que les terres qui les cachent en avant sont certainement des gravois d'apport ; il est donc

intéressant de les enlever pour dégager la terrasse de ce bastion et lui rendre toute sa hauteur. Le mur de cette terrasse, d'après les sondages effectués, atteint une épaisseur à la base d'au moins cinq mètres. Il est possible qu'il ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle, car sur un plan du 9 juillet 1764 Gabriel mentionne à cet emplacement : « mur qui sera construit à l'alignement de la Tour », et Bellicard écrit le 5 mai 1773 : « La fouille des terres de la terrasse de la Glacière se fait avec beaucoup de diligence ».

Le même plan présente dans l'Enclos deux glacières dont l'une a disparu à l'emplacement d'une ancienne tour dont la démolition expliquerait le léger décrochement qu'on constate au rempart ; cette glacière était « démolie en partie et comblée » d'après un relevé du 26 avril 1807.

La glacière qui subsiste mérite d'être montrée au public, non seulement comme spécimen remarquable de stéréotomie (coupole de 10 m. 95 de diamètre couronnant un tronc de cône de 9 m. 30 de profondeur), mais aussi en raison de l'importance que les glacières avaient pendant le séjour de la cour à Compiègne. En notre temps de frigidaires et de chambres froides, nous sommes enclins à oublier combien les architectes ont eu de préoccupation à ce sujet et les multiples rapports, devis de réparations et états de journées que contiennent nos archives révèlent leur constant souci.

En décembre 1767, Bellicard fait savoir qu'il continue le remplissage de la deuxième glacière et alloue 1.000 livres à M. Mignotel, Contrôleur des Bâtiments, pour subvenir à une partie des frais de ce remplissage.

En janvier 1770, il écrit : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai déjà profité cet hiver d'un peu de gelée qu'il a fait pour approvisionner de la glace. Le temps présent étant favorable on continue le remplissage des glacières pour lesquels les manoeuvriers attendent quelques secours d'argent ».

En janvier 1773 : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai fait remplir la grande glacière vuide et que j'ai été obligé d'envoyer chercher la glace au port des Planchettes dans la forêt, parce que les eaux étaient trop basses ; quoique les tombereaux deviennent plus chers à cause de l'éloignement, je n'ai pas cru devoir manquer l'occasion du remplissage. L'ancienne glacière n'a pas frayé d'un quart et il y a bien de la glace pour deux ans ».

Mais cependant les amateurs de glace sont par trop nombreux à la cour, car il écrit au printemps suivant : « J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il n'y a que deux glacières dans le département de Compiègne, mais d'un diamètre assez considérable pour qu'une suffise à la fourniture générale des personnes qui ont droit d'avoir de la glace... (et pourtant) on peut compter que la fourniture était plus que quadruplée, sans comprendre les demandes

d'une infinité de commis qui prétendent y avoir droit... ». En réponse à ce rapport, on prescrit à Bellicard de s'en tenir strictement à la répartition adoptée à Versailles et fixant les quantités de glace à attribuer aux seuls personnages qui y ont droit ; on lui recommande en outre de faire cesser la distribution dès 6 h. du matin en fermant les portes des glaciers.

Le Petit Canal aux Glaces date de cette époque : en effet, Bellicard parle en 1774 du « canal au-dessous de la terrasse commencé les années dernières et pour la perfection duquel il a été établi plusieurs fois des fonds qui n'ont pas été délivrés. Il serait nécessaire, conclut-il, d'achever le dit Canal au-dessous de la terrasse pour le service des glaciers qui seraient remplies à moins de frais si la glace était plus à leur portée ».

En décembre 1783, Le Dreux écrit au Comte d'Angiviller : « On a commencé aujourd'hui à tirer de la glace pour le remplissage des glaciers, mais la rivière étant fort basse il y a fort peu d'eau dans le canal aux glaces et je crains que la glace nous manque pour en achever le remplissage. Cependant il n'y a aucune inquiétude à avoir à ce sujet parce qu'il y a encore beaucoup de glace dans les glaciers au point de pouvoir faire le service de deux années sans y rien mettre ».

Et régulièrement chaque hiver les rapports de Le Dreux relatent le soin qu'il apporte à renouveler la réserve de glace aux moindres gelées, « de quoi suffire amplement à un grand voyage de la cour si il avait lieu l'année prochaine ».

Toutes les glaciers du Château ont été construites de façon semblable sur plan circulaire, avec à peine de parois au-dessus du sol, deux portes basses toujours orientées au nord et la voûte recouverte de terre disposée en forme de cône.

Les deux plus anciennes glaciers occupaient jusque sous Louis XIV l'emplacement de l'actuelle cour de la Chapelle. Il y eut ensuite les cinq glaciers disposées dans la cour de l'hôtel des Bâtiments à proximité du Grand Canal aux Glaces ; elles furent remplacées en 1764 par celles de l'Enclos de la Glacière alimentée par le Petit Canal aux Glaces.

Cet enclos, aliéné pendant la Révolution, fut racheté en 1812 à un S<sup>r</sup> de Sainte-Foix. La ville avait profité de cette aliénation pour porter des immondices dans le Petit Canal aux Glaces, et le concierge du Palais ayant « demandé à Monsieur le Maire qu'il fit cesser cet usage, ce fonctionnaire lui a répondu que cette mare n'étant plus comme autrefois rafraîchie par les eaux de l'Oise, ne pouvait plus subsister sans inconvénient pour la salubrité de l'air et que la Municipalité avait pris la résolution d'en opérer le comblement ».

En 1814, un crédit de 20.000 francs permet de procéder à l'assainissement du Canal, on y creuse un puits et l'on décide à nouveau que « les glacières dépendent du service des Bâtiments ». Le 30 janvier 1815, on « demande l'état des journées employées pour le remplissage de la glacière », mais le 15 décembre de la même année on reçoit des instructions pour « remplir la glacière avec la plus grande économie ». On reconstitue le talus du Canal en 1818 et on restaure la glacière en 1820, 22 et 23. Plus tard celle-ci est louée à des particuliers, en dernier lieu à M. Ancel, brasseur à Compiègne.

La pièce d'eau du Petit Canal aux Glaces, qui figure encore sur un plan de 1842, a été définitivement comblée. Depuis la III<sup>e</sup> République, on autorise les agents du Palais à y cultiver des jardins potagers, mais cette affectation, malgré toutes les remarques faites au personnel par le Service des Bâtiments, s'est démontrée peu souhaitable pour la vue qu'on en a de la promenade sur la Terrasse des Remparts. D'autres terrains meilleurs peuvent être affectés à ces cultures, afin de réunir par une nouvelle promenade le Mail des bords de l'Oise au Petit Parc, révélant ainsi au public qui n'a jamais pu les apercevoir, les remparts de Charles V, qui se rattachent à l'origine du Palais de Compiègne.

La composition présentée tient compte des trois niveaux résultant des différents sondages effectués. Elle tend à dégager au maximum le pied des remparts et permet la plantation d'arbustes pour dissimuler les immeubles qu'on aperçoit en second plan du haut de la terrasse. Les arbres prévus sur le bastion borderaient les remparts pour continuer la promenade ombragée que constitue l'avenue de Tous les Diables le long du Petit Parc.

#### LE DEGAGEMENT DE LA PORTE-CHAPELLE

Plusieurs dessins de Gabriel, notamment celui de 1755 concernant le Petit Parc, prévoyaient devant le passage de la Porte-Chapelle une demi-lune symétrique à celle réalisée au sud à la suite de la Place d'Armes. Trois avenues devaient y converger : 1<sup>o</sup>) celle longeant le Petit Parc, dite avenue de Tous les Diables, a été réalisée en partie ; 2<sup>o</sup>) celle du centre est l'avenue de Soissons, devenue route Nationale n<sup>o</sup> 31 qui, sur 35 m. de largeur, vient en ligne droite de la forêt sur 5 km. de longueur; mais cette magnifique avenue s'arrête à 150 m. de la Porte-Chapelle pour devenir la rue de la Porte-Chapelle, étroite et biaise où vers 1923, sans aucun souci d'« urbanisme », on a encore autorisé la construction d'une maison; 3<sup>o</sup>) une troisième avenue en direction de Choisy-au-Bac (actuellement chemin de grande communication n<sup>o</sup> 66, étroit et tortueux).

Si le passage de la Porte-Chapelle est très resserré et a motivé le dévoiement par le Grand Canal aux Glaces de la route Nationale n° 31, il n'en reste pas moins que ce passage est toujours fréquenté et que de toute façon il serait intéressant de dégager de ce côté la vue des remparts, de la Porte-Chapelle et du Palais bordé par le Petit Parc, vue qui est aujourd'hui limitée par des murs qui prolongent le pont et qui ont été construits, semble-t-il, en 1828.

Je propose donc de poursuivre l'avenue de Soissons, dont le prolongement aboutit exactement au droit de la Porte-Chapelle et d'amorcer au moins la route de Choisy-au-Bac pour compléter l'ensemble monumental de la demi-lune.

Je m'en voudrais de passer ici sous silence un plan particulièrement osé que dessina Gabriel, le 18 août 1763. Dans ce projet figurant l'esplanade et ses trois avenues, il abandonne le passage actuel de la Porte-Chapelle incontestablement difficile par son étroitesse et son tracé tout de biais, et faisant pivoter les deux tours à la sortie du passage, il crée sous la terrasse un nouveau passage beaucoup plus large et disposé dans le prolongement exact de l'avenue centrale qu'il intitule l' « avenue de l'Hermitage et du chemin de Soissons ».

\*\*

Mais comme je l'ai exposé au début, une œuvre importante incombe aussi au Service d'Architecture du Palais, consistant à assurer la conservation du Domaine National et sa protection artistique par rapport au voisinage. Il est en effet surprenant que jusqu'ici le Palais proprement dit ait seul été classé parmi les monuments historiques, et depuis leur cession récente à la municipalité les avenues et le Grand Canal aux Glaces, alors que la place d'Armes, la Pompe à feu, toutes les dépendances se rattachant historiquement ou topographiquement au Palais aient échappé à tout contrôle sérieux. C'est ainsi que la place même du château s'est trouvée déshonorée par des surélévations regrettables, des édifices disparates, des couvertures en tuiles mécaniques d'un rouge agressif, des panneaux-réclames ou affiches choquantes, des câbles aériens de téléphone ou de lumière, sans qu'un règlement existât pour lutter contre ces hérésies.

J'ai donc suggéré et je viens d'obtenir avec l'appui particulièrement bienveillant et actif de M. l'Inspecteur Général Danis, que l'ensemble du Palais et de ses dépendances soient classés, et j'ai préparé un cahier de règlements et de servitudes à imposer aux édifices bornant les perspectives du Domaine National.

Je ne peux vous donner connaissance du détail de cette étude, mais je vous dirai seulement que j'ai proposé une

architecture commandée pour les bâtiments à construire sur la place d'Armes, les rues Mounier et de Seroux, mesures bien tardives et bien faibles quand on songe aux projets d'ensemble si grandioses qu'avaient rêvés Gabriel et Le Dreux pour cette place et ses abords.

J'ai visé les constructions bordant les admirables avenues créées par Gabriel, où j'ai pensé qu'il y avait lieu notamment de proscrire les inesthétiques pignons au droit de lignes mitoyennes.

J'ai compris en outre la rue d'Ulm, la rue de l'Arquebuse, la place du V<sup>e</sup> Dragons, la rue du Petit-Canal, et je me suis attaché à sauvegarder les vues qu'on peut avoir de la promenade sur la terrasse des remparts, non seulement du côté du quartier s'étendant au delà de la rue du Petit-Canal, mais aussi du côté des deux rives de l'Oise, de manière à éviter immédiatement sous les yeux, ou à masquer plus au lointain, des constructions présentant un caractère trop fâcheusement utilitaire, telles que réservoirs, silos, cheminées d'usines, etc...

Du Petit Parc où j'ai projeté des transformations importantes, j'aurais beaucoup à dire, car c'est un vaste programme qui mérite d'être traité dans tout son ensemble Il fera l'objet d'une étude ultérieure.